

Présentation du budget primitif 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit qu'une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (...) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera publiée sur son site internet.

* *

*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre. À noter que la commune déroge au principe de l'annualité budgétaire avec l'utilisation, en section d'investissement, de la méthode comptable dite des AP/CP « autorisations de programme et crédits de paiement » encadrée par le code général des collectivités territoriales (articles L. 1612-1 et L. 2311-3) et le code des juridictions financières (article L. 263-8).

La structure du budget primitif comporte 2 sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune équilibrée en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe :

1 – toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune :

- les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais de télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, frais de transports, l'entretien et la réparation du patrimoine bâti de la commune...);
- les charges de personnel ;
- les charges financières liées à la dette (essentiellement les intérêts des emprunts) ;
- l'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement) ;
- les dotations aux amortissements, aux provisions.

2 – toutes les recettes que la commune peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- les remboursements, en cas d'arrêt maladie des agents communaux, de l'assureur de la commune et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- l'ensemble des services facturés aux Tabernaciennes et Tabernaciens aussi bien, notamment, pour la culture (théâtre Madeleine-Renaud, médiathèque Les Temps-Modernes, conservatoire Jacqueline-Robin), la petite enfance

(crèches et multi-accueil) ou encore pour le service des sports et le service périscolaire (accueils de loisirs des matins et des soirs, des mercredis et des vacances scolaires) ;

- les impôts directs locaux des ménages (taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti), la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération Val Parisis (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire), ainsi que diverses taxes (notamment, la taxe de séjour, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur les pylônes électriques, les droits de places des marchés forains) ;
- les dotations, et compensations de perte de fiscalité, versées par l'État, les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour l'enfance et la jeunesse, le Fonds de Compensation sur la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle, notamment ;
- les « autres produits de gestion courante » regroupant l'ensemble des revenus des locations effectuées au profit de la commune (par exemple : logements, cabinets médicaux du pôle médical pluridisciplinaire Madeleine-Brès, le commissariat de police...).

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 – en dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules, aménagement de voiries, les travaux issus de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie... ;

2 – en recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement issu de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements.

*

* *

Le budget primitif 2024 a été construit sur les bases du « rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024 » présenté, et débattu, le 14 décembre 2023, à savoir :

- ✓ **la stabilité des taux de fiscalité communale afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Tabernaciennes et Tabernaciens ;**
- ✓ les crédits alloués aux dépenses de fonctionnements ont fait l'objet d'une revue en détail permettant de faire face à l'inflation ;
- ✓ la maîtrise du niveau d'endettement ;
- ✓ le maintien des subventions aux associations ;
- ✓ la hausse des charges de personnel en tenant compte de la variation du GVT¹ et de l'augmentation du point d'indice de rémunération de la fonction publique ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre des investissements prévus pour ce mandat, avec la recherche active de tout financement possible auprès de l'État, de la Région, du Département, notamment ;

La reprise des résultats de l'exercice 2023

Le compte financier unique a été arrêté à la date du vote du budget, le budget primitif 2024 est donc présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023, comme suit :

Affectation des résultats	
Solde d'exécution d'investissement de clôture à reprendre (D/001 pour 2024)	-2 293 242,52 €
Affectation au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	3 506 596,44 €
Résultat de fonctionnement reporté (R/002 pour 2024 ; report à nouveau)	3 486 046,61 €

Le budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 est équilibré en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 228 773,00 €	40 228 773,00 €
Investissement	19 994 553,17 €	19 994 553,17 €
Total	60 223 326,17 €	60 223 326,17 €

¹ GVT : Glissement – Vieillesse – Technicité correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement sur sa grille indiciaire (composante « Vieillesse »), d'un changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix (composante « Technicité »)

I. La section de fonctionnement

A. Présentation générale

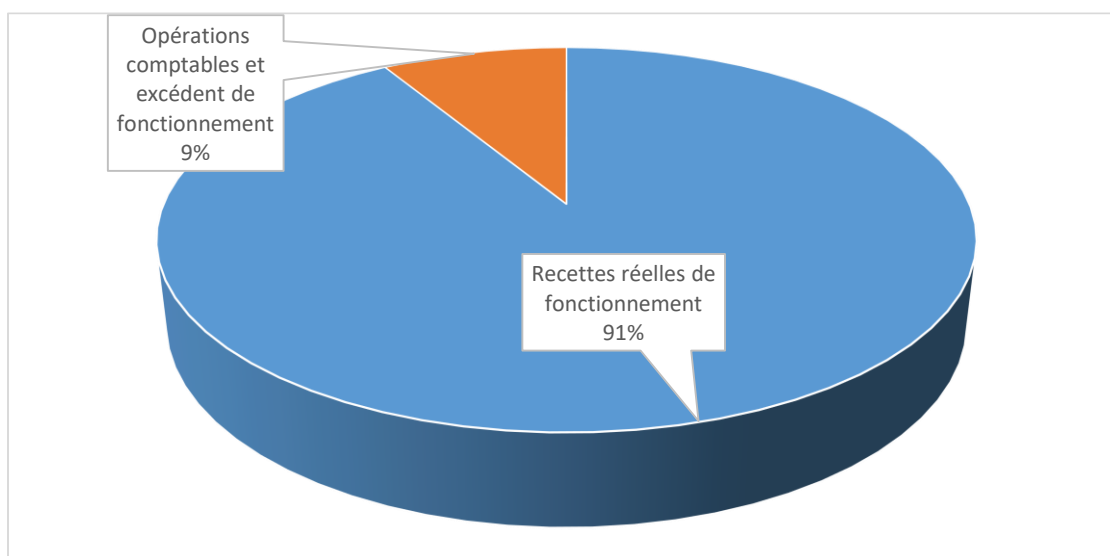
Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff en %
011	Charges à caractère général	7 119 760,00 €	7 029 660,00 €	-90 100,00 €	-1,27%
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 586 710,00 €	23 242 155,00 €	655 445,00 €	2,90%
014	Atténuation de produits (reversement de produits de fiscalité)	1 039 400,00 €	902 400,00 €	-137 000,00 €	-13,18%
65	Autres charges de gestion courante	2 924 310,00 €	2 992 065,00 €	67 755,00 €	2,32%
Total des dépenses de gestion courante		33 670 180,00 €	34 166 280,00 €	496 100,00 €	1,47%
66	Charges financières	483 000,00 €	570 725,00 €	87 725,00 €	18,16%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €	10,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 163 180,00 €	34 748 005,00 €	584 825,00 €	1,71%
023	Virement à la section d'investissement	5 782 610,00 €	4 100 418,00 €	-1 682 192,00 €	-29,09%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 160 000,00 €	1 380 350,00 €	220 350,00 €	19,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 942 610,00 €	5 480 768,00 €	-1 461 842,00 €	-21,06%
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		41 105 790,00 €	40 228 773,00 €	-877 017,00 €	-2,13%

Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff en %
013	Atténuations de charges	206 580,00 €	206 000,00 €	-580,00 €	-0,28%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 011 735,00 €	2 132 330,00 €	120 595,00 €	5,99%
73	Impôts et taxes (reversements État et CAVP)	6 338 500,00 €	6 129 795,00 €	-208 705,00 €	-3,29%
731	Fiscalité locale	19 880 100,00 €	20 745 345,00 €	865 245,00 €	4,35%
74	Dotations et participations	6 904 105,00 €	6 727 530,00 €	-176 575,00 €	-2,56%
75	Autres produits de gestion courante	743 745,00 €	760 925,00 €	17 180,00 €	2,31%
Total des recettes de gestion courante		36 084 765,00 €	36 701 925,00 €	617 160,00 €	1,71%
76	Produits financiers	25,00 €	25,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 099 790,00 €	36 716 950,00 €	617 160,00 €	1,71%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 000,00 €	25 776,39 €	19 776,39 €	329,61%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00 €	25 776,39 €	19 776,39 €	329,61%
R 002 solde d'exécution positif reporté		5 000 000,00 €	3 486 046,61 €	n.s	n.s
Total des recettes de fonctionnement cumulées		41 105 790,00 €	40 228 773,00 €	-877 017,00 €	-2,13%

B. Les recettes de fonctionnement

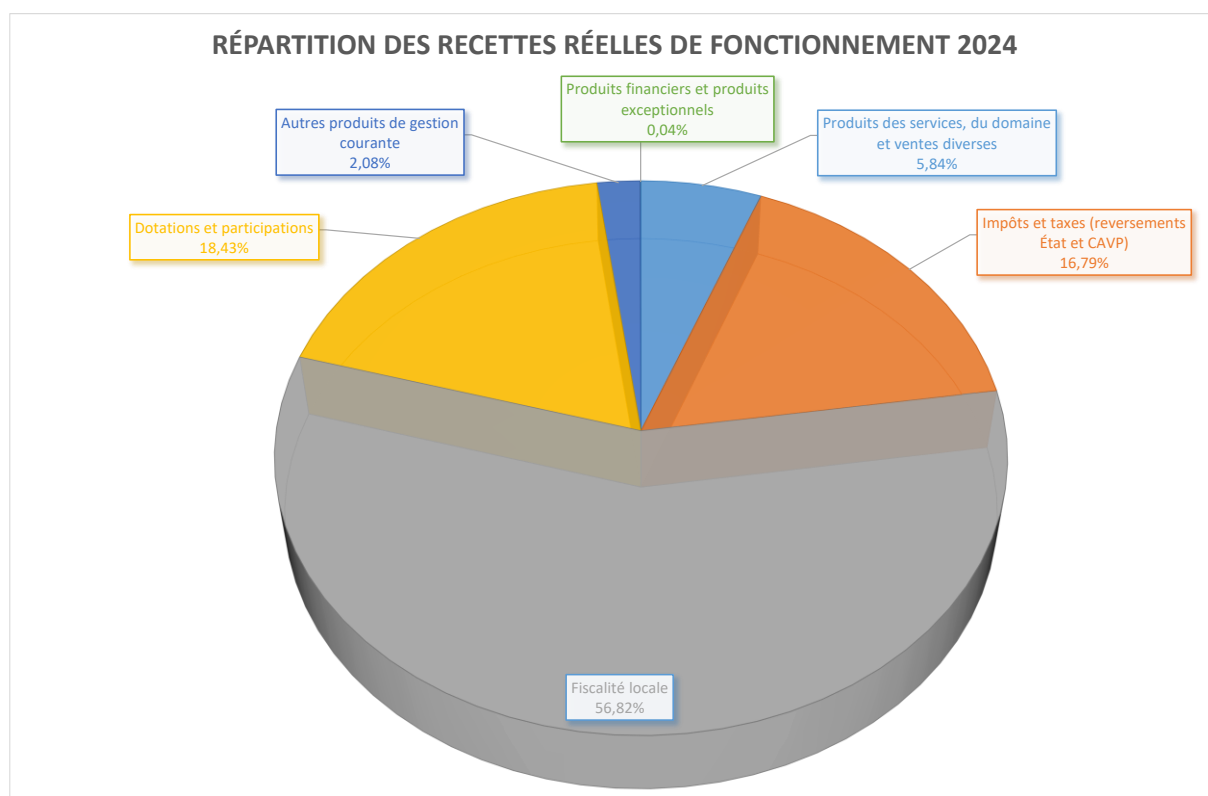
Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- les recettes réelles estimées à 36 716 950 €,
- les opérations comptables et l'excédent de fonctionnement pour 3 511 823 €,

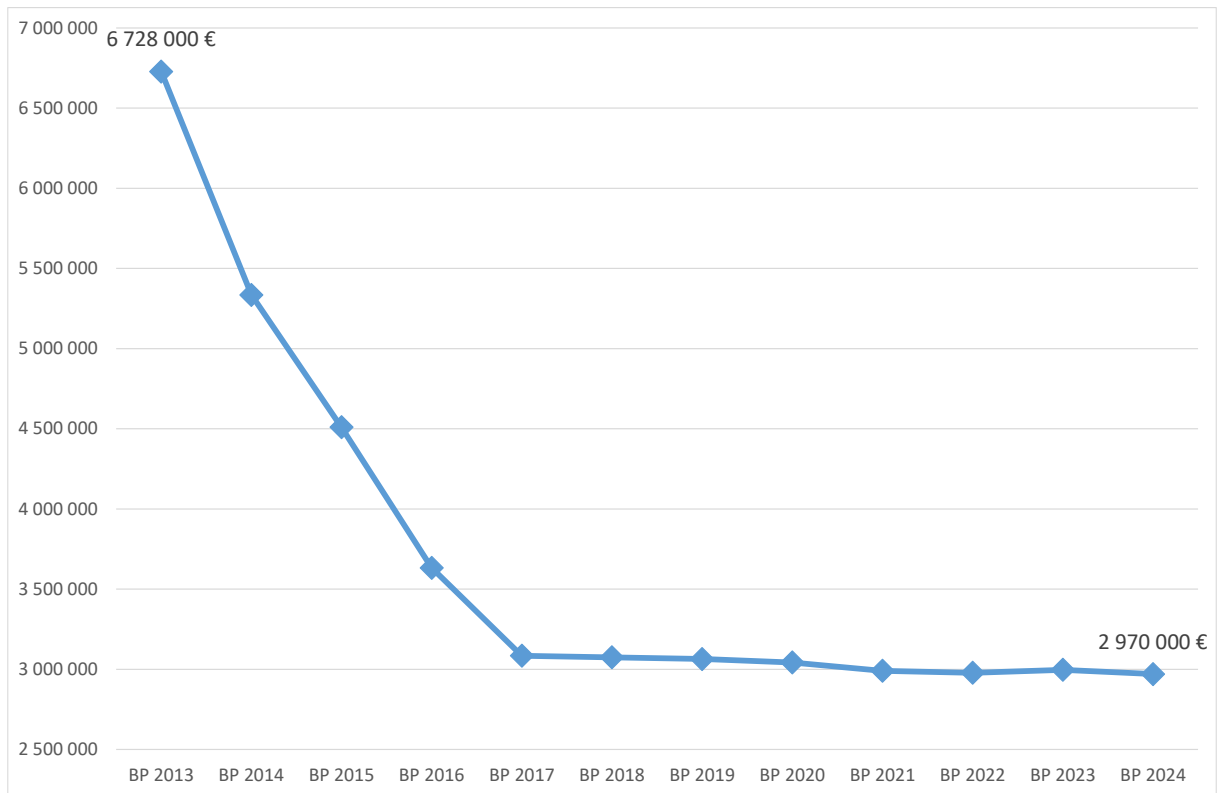


La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff. en %
013	Atténuations de charges	206 580,00 €	206 000,00 €	-580,00 €	-0,28%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 011 735,00 €	2 132 330,00 €	120 595,00 €	5,99%
73	Impôts et taxes (versements État et CAVP)	6 338 500,00 €	6 129 795,00 €	-208 705,00 €	-3,29%
731	Fiscalité locale	19 880 100,00 €	20 745 345,00 €	865 245,00 €	4,35%
74	Dotations et participations	6 904 105,00 €	6 727 530,00 €	-176 575,00 €	-2,56%
75	Autres produits de gestion courante	743 745,00 €	760 925,00 €	17 180,00 €	2,31%
76	Produits financiers	25,00 €	25,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	35 893 210,00 €	36 510 950,00 €	617 740,00 €	1,72%



Évolution de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, versée par l'État, entre 2013 et 2024, de budget primitif à budget primitif :

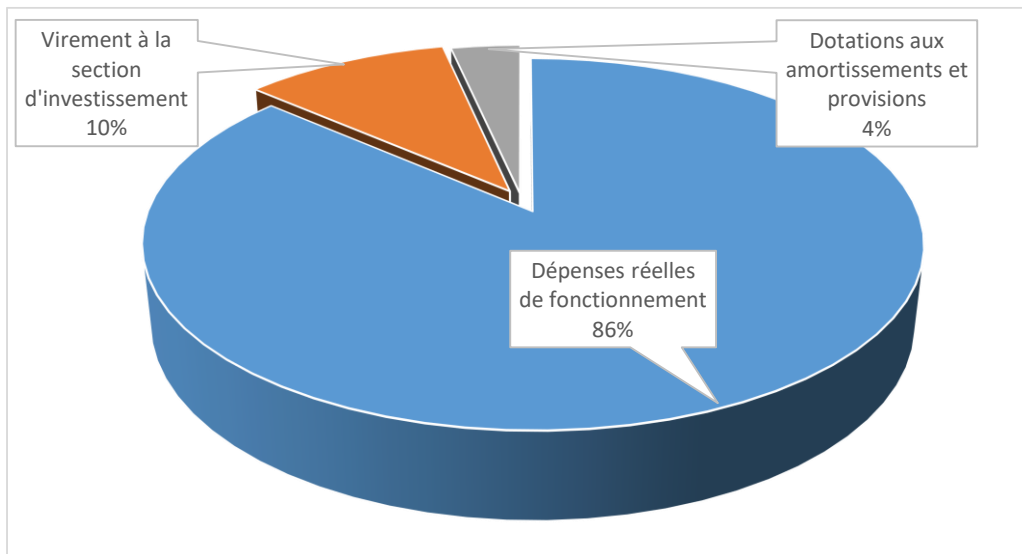


NB : le montant prévu au BP 2024, soit 2 970 000 €, est une estimation ; la notification du montant définitif ne sera adressée à la commune qu'en mars/avril.

C. Les dépenses de fonctionnement

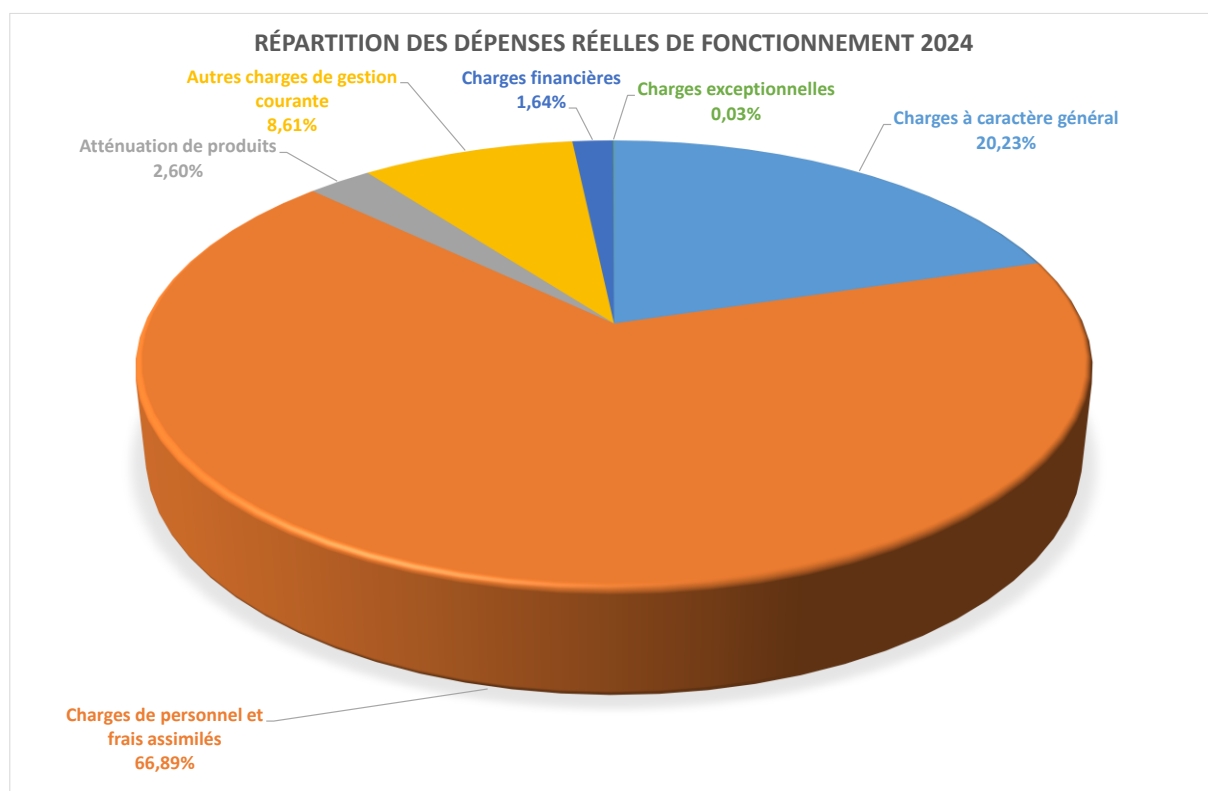
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les dépenses réelles estimées à 34 748 005 €,
- et les dépenses d'ordre décomposées comme suit :
 - ✓ le virement à la section d'investissement pour 4 100 418 €,
 - ✓ les dotations aux amortissements et provisions évaluées à 1 380 350 €.

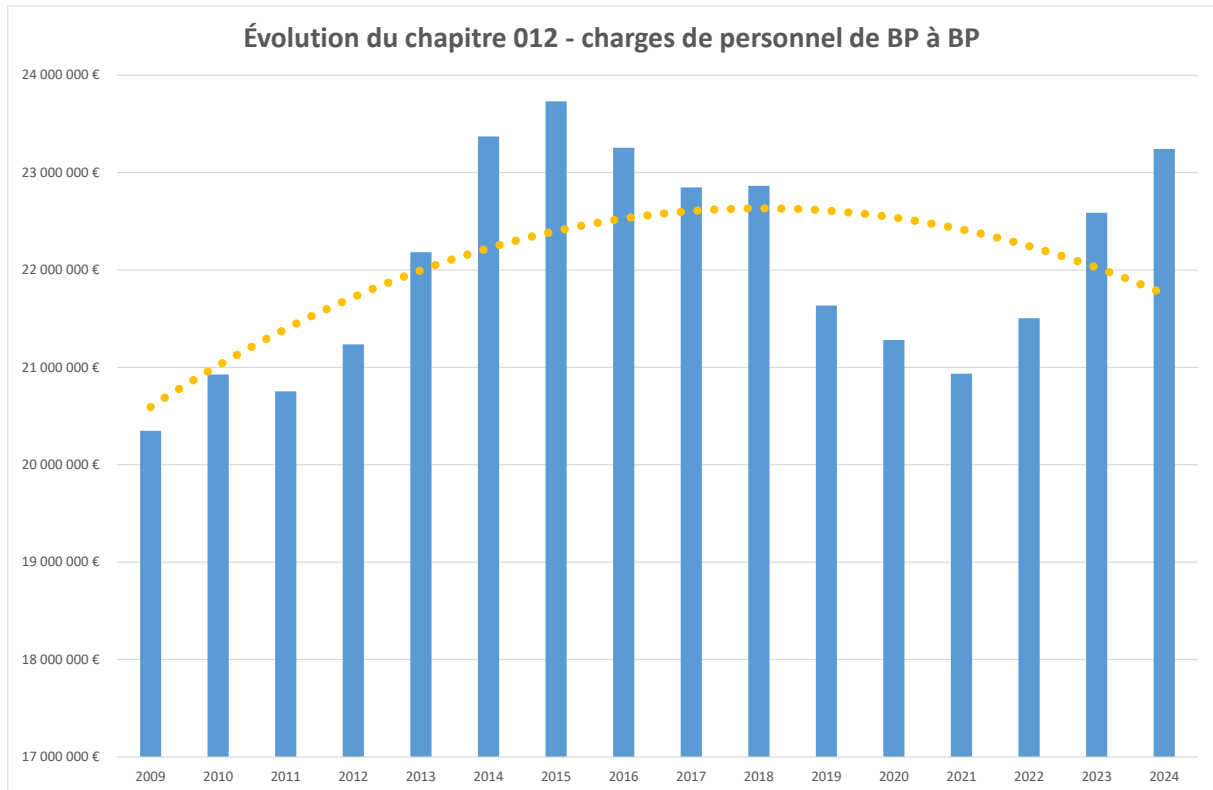


La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2023	BP 2024	Diff. en valeur	Diff en %
011	Charges à caractère général	7 119 760,00 €	7 029 660,00 €	-90 100,00 €	-1,27%
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 586 710,00 €	23 242 155,00 €	655 445,00 €	2,90%
014	Atténuation de produits	1 039 400,00 €	902 400,00 €	-137 000,00 €	-13,18%
65	Autres charges de gestion courante	2 924 310,00 €	2 992 065,00 €	67 755,00 €	2,32%
66	Charges financières	483 000,00 €	570 725,00 €	87 725,00 €	18,16%
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €	10,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 163 180,00 €	34 748 005,00 €	584 825,00 €	1,71%



Évolution des charges de personnel et frais assimilés :



NB : les points jaunes représentent la courbe de tendance de l'évolution des charges de personnel

II. La section d'investissement

La section d'investissement correspond aux opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la valeur ou de la structure du patrimoine : acquisitions diverses, travaux.

A. Présentation générale

Dépenses d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2023 (RAR 2022 + PN)	RAR 2023	Propositions nouvelles (PN)	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	247 130,22 €	234 763,48 €	694 695,13 €	929 458,61 €
204	Subventions d'équipement versées	1 995 189,20 €	10 699,80 €	66 500,00 €	77 199,80 €
21	Immobilisations corporelles	9 592 476,75 €	1 771 705,39 €	12 776 875,46 €	14 548 580,85 €
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
Total des dépenses d'équipement		11 859 796,17 €	2 017 168,67 €	13 563 070,59 €	15 580 239,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (rbsmt du capital de la dette)	1 870 000,00 €		1 985 295,00 €	1 985 295,00 €
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses financières		1 880 000,00 €	0,00 €	1 995 295,00 €	1 995 295,00 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €			0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		13 739 796,17 €	2 017 168,67 €	15 558 365,59 €	17 575 534,26 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €		25 776,39 €	25 776,39 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		106 000,00 €	0,00 €	125 776,39 €	125 776,39 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		2 828 508,52 €			2 293 242,52 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		16 674 304,69 €	2 017 168,67 €	15 684 141,98 €	19 994 553,17 €

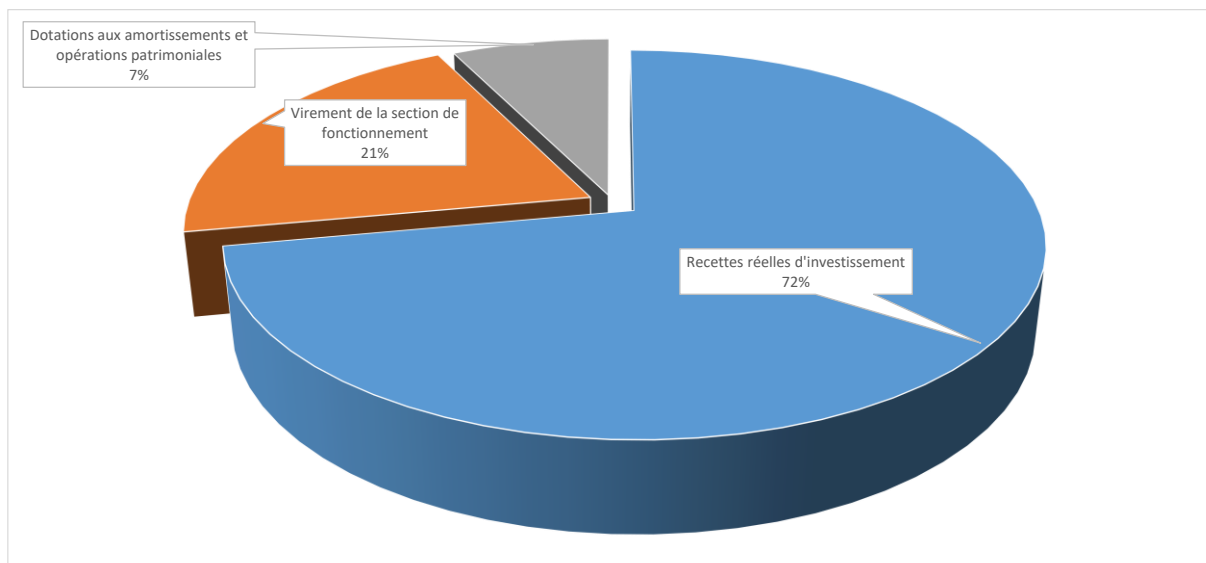
Recettes d'investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2023 (RAR 2022 + PN)	RAR 2023	Propositions nouvelles (PN)	BP 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 619 826,99 €	802 645,39 €	613 563,98 €	1 416 209,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 850 000,00 €		8 400 000,00 €	8 400 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			0,00 €
Total des recettes d'équipement		3 469 826,99 €	802 645,39 €	9 013 563,98 €	9 816 209,37 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00 €		740 000,00 €	740 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 949 819,70 €		3 506 596,44 €	3 506 596,44 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €	1 169,36 €	10 000,00 €	11 169,36 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €			0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 102 048,00 €		339 810,00 €	339 810,00 €
Total des recettes financières		6 161 867,70 €	1 169,36 €	4 596 406,44 €	4 597 575,80 €
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €			0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		9 631 694,69 €	803 814,75 €	13 609 970,42 €	14 413 785,17 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 782 610,00 €		4 100 418,00 €	4 100 418,00 €
040	Dotations aux amortissements	1 160 000,00 €		1 380 350,00 €	1 380 350,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 042 610,00 €	0,00 €	5 580 768,00 €	5 580 768,00 €
Total des recettes d'investissement		16 674 304,69 €	803 814,75 €	19 190 738,42 €	19 994 553,17 €
Total des recettes d'investissement cumulées		16 674 304,69 €	803 814,75 €	19 190 738,42 €	19 994 553,17 €

RAR = restes-à-réaliser

B. Les recettes d'investissement

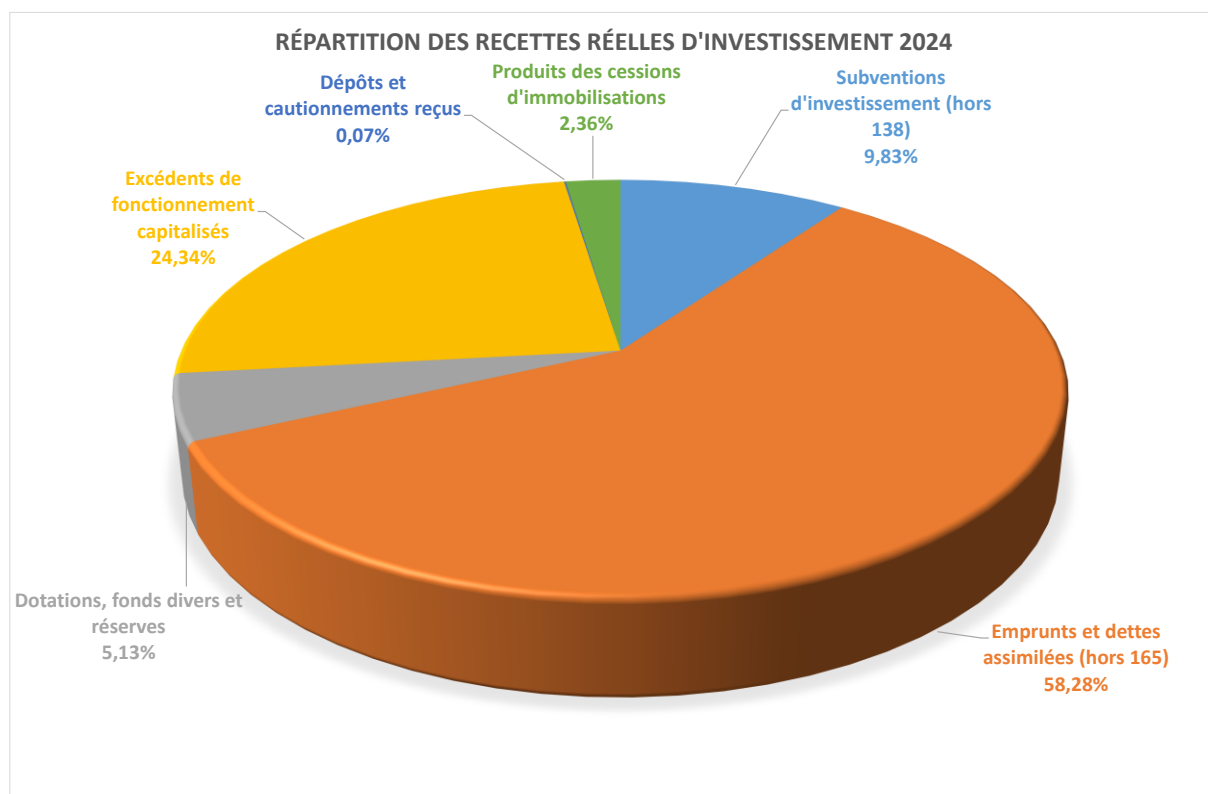
Les recettes d'investissement sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre.

Pour l'exercice 2024, elles sont évaluées respectivement à 14 413 785,17 €, et 5 580 768,00 €, soit une prévision globale de 19 994 553,17 €.



La répartition des recettes réelles d'investissement est la suivante :

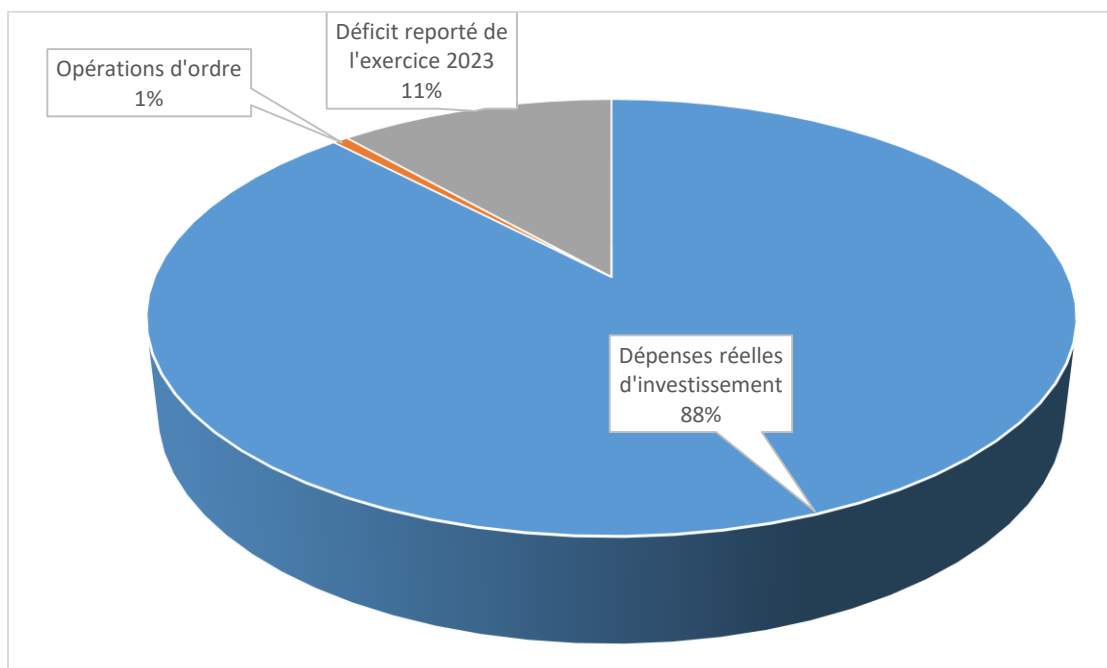
Chapitre	Libellé	BP 2023 (RAR 2022 + PN)	RAR 2023	Propositions nouvelles (PN)	BP 2024 (RAR 2024 + PN)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 619 826,99 €	802 645,39 €	613 563,98 €	1 416 209,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 850 000,00 €	0,00 €	8 400 000,00 €	8 400 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00 €		740 000,00 €	740 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 949 819,70 €	1 169,36 €	3 506 596,44 €	3 507 765,80 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 102 048,00 €		339 810,00 €	339 810,00 €
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		9 631 694,69 €	803 814,75 €	13 609 970,42 €	14 413 785,17 €



C. Les dépenses d'investissement

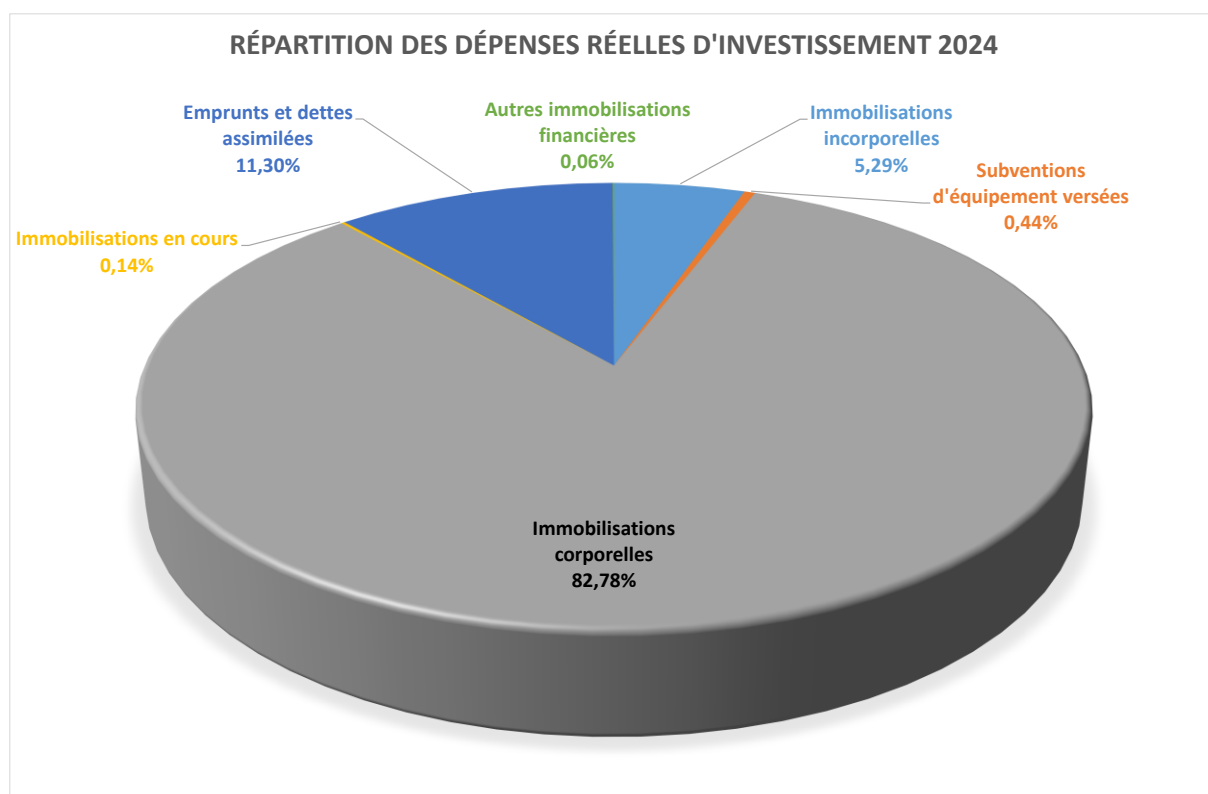
Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- les opérations réelles pour un montant estimé à 17 575 534,26 €,
- les opérations patrimoniales (dépenses d'ordre) pour 125 776,39 €
- et le déficit du résultat reporté de l'exercice 2023 d'un montant de 2 293 242,52 €.



Pour 2024, la prévision des dépenses réelles d'investissement comprend les restes-à-réaliser de l'exercice 2023 pour un montant de 2 017 168,67 € et les propositions nouvelles pour un montant de 15 558 365,59 €, soit un total de 17 575 534,26 €.

Chapitre	Libellé	BP 2023 (RAR 2022 + PN)	RAR 2023	Propositions nouvelles (PN)	BP 2024 (RAR 2024 + PN)
20	Immobilisations incorporelles	247 130,22 €	234 763,48 €	694 695,13 €	929 458,61 €
204	Subventions d'équipement versées	1 995 189,20 €	10 699,80 €	66 500,00 €	77 199,80 €
21	Immobilisations corporelles	9 592 476,75 €	1 771 705,39 €	12 776 875,46 €	14 548 580,85 €
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 870 000,00 €	0,00 €	1 985 295,00 €	1 985 295,00 €
27	Autres immobilisations financières	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		13 739 796,17 €	2 017 168,67 €	15 558 365,59 €	17 575 534,26 €



D. Détail des opérations d'équipement

Les opérations d'équipement individualisées sont ainsi détaillées :

Opérations comptables		Inscriptions budgétaires					
N°	Intitulé	Dépenses			Recettes		
		RAR 2023	PN 2024	BP 2024	RAR 2023	PN 2024	BP 2024
1013	Requalification du complexe sportif Jean-Bouin		1 320 000,00 €	1 320 000,00 €			0,00 €
1017	Plan local de redynamisation	16 482,54 €		16 482,54 €	94 742,56 €		94 742,56 €
1020	Aménagement de la plaine des Écouardes		40 000,00 €	40 000,00 €			0,00 €
1021	Aménagement du centre social Georges-Pompidou			0,00 €	32 598,00 €		32 598,00 €
1023	Restructuration du stade Jean-Claude-Le-Coadic	387 243,56 €	280 000,00 €	667 243,56 €		250 000,00 €	250 000,00 €
1024	Aménagement de l'îlot Tuyolle		36 000,00 €	36 000,00 €			0,00 €
1901	Aires de jeux		145 000,00 €	145 000,00 €			0,00 €
1902	Conformités et travaux	10 120,90 €	45 000,00 €	55 120,90 €			0,00 €
1903	AP/CP 20-01 Travaux dans les écoles		888 954,62 €	888 954,62 €		100 000,00 €	100 000,00 €
1904	AP/CP 20-02 Chapelle Rohan-Chabot		188 529,30 €	188 529,30 €			0,00 €
1905	Signalisation de voirie	4 100,04 €	50 000,00 €	54 100,04 €			0,00 €
1906	PAVE - plan d'accessibilité	62 463,50 €	50 000,00 €	112 463,50 €			0,00 €
1907	Travaux divers de voirie	215 248,80 €	400 000,00 €	615 248,80 €			0,00 €
1908	AP/CP 20-03 Viabilisation de la piscine intercommunale		287 729,60 €	287 729,60 €		100 792,13 €	100 792,13 €
1913	Aménagement de la place de Vaucelles	1 116,00 €		1 116,00 €			0,00 €
2001	AP/CP 20-04 Halle de tennis		49 020,68 €	49 020,68 €			0,00 €
2002	AP/CP 20-05 Voirie Quartier des Barbus		307 300,00 €	307 300,00 €			0,00 €
2004	Création d'îlots de fraîcheur	40 052,57 €	50 000,00 €	90 052,57 €	6 000,00 €		6 000,00 €
2101	Travaux d'agenda d'accessibilité programmée AD'AP		100 000,00 €	100 000,00 €			0,00 €
2102	AP/CP 21-02 Travaux de rénovation de la MdH Joséphine-Baker			0,00 €	69 592,80 €		69 592,80 €
2201	AP/CP 22-01 Déploiement de la vidéoprotection		61 500,00 €	61 500,00 €			0,00 €
2202	AP/CP 22-02 Pratique ludosportive urbaine		85 063,09 €	85 063,09 €		83 555,85 €	83 555,85 €
2401	AP/CP 24-01 Voirie chemin des Hires		250 000,00 €	250 000,00 €			0,00 €
2402	AP/CP 24-02 Voie douce Le-Coadic		450 000,00 €	450 000,00 €			0,00 €
TOTAUX		736 827,91 €	5 084 097,29 €	5 820 925,20 €	202 933,36 €	534 347,98 €	737 281,34 €

RAR = restes-à-réaliser

PN = propositions nouvelles

BP = budget primitif (RAR + PN)

E. Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

N°AP	Libellé	N° Opé	Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP20-01	Travaux dans les écoles	1903 (s/o)	5 242 110,00 €		635 011,63 €	818 511,50 €	629 671,40 €	706 124,17 €	888 954,62 €	781 918,34 €	781 918,34 €
AP20-02	Chapelle Rohan-Chabot	1904 (s/o)	823 000,00 €		14 944,63 €	452 805,71 €	151 364,48 €	15 355,88 €	188 529,30 €		
AP20-03	Viabilisation CAOI*	1908	673 840,00 €		13 149,96 €	317 047,00 €	41 965,71 €	13 947,73 €	287 729,60 €		
AP20-04	Halle de tennis	2001	1 480 000,00 €		11 074,92 €	37 131,30 €	483 507,18 €	899 265,92 €	49 020,68 €		
AP20-05	Voie Quartier Barbus	2002	636 346,77 €				0,00 €	329 046,77 €	307 300,00 €		
AP22-01	Déploiement vidéosurveillance	2201	123 000,00 €				0,00 €	0,00 €	61 500,00 €	61 500,00 €	
AP22-02	Pratique ludosportive urbaine	2202	258 000,00 €				100 667,99 €	72 268,92 €	85 063,09 €		
AP22-03	Requalification complexe sportif Jean-Bouin	1013 (s/o)	7 531 200,00 €				9 496,80 €	332 961,32 €	1 320 000,00 €	4 500 000,00 €	1 368 741,88 €
AP24-01	Voie Chemin des Hires	2401	450 000,00 €						250 000,00 €	200 000,00 €	
AP24-02	Voie douce Le-Coadic	2402	600 000,00 €						450 000,00 €	150 000,00 €	

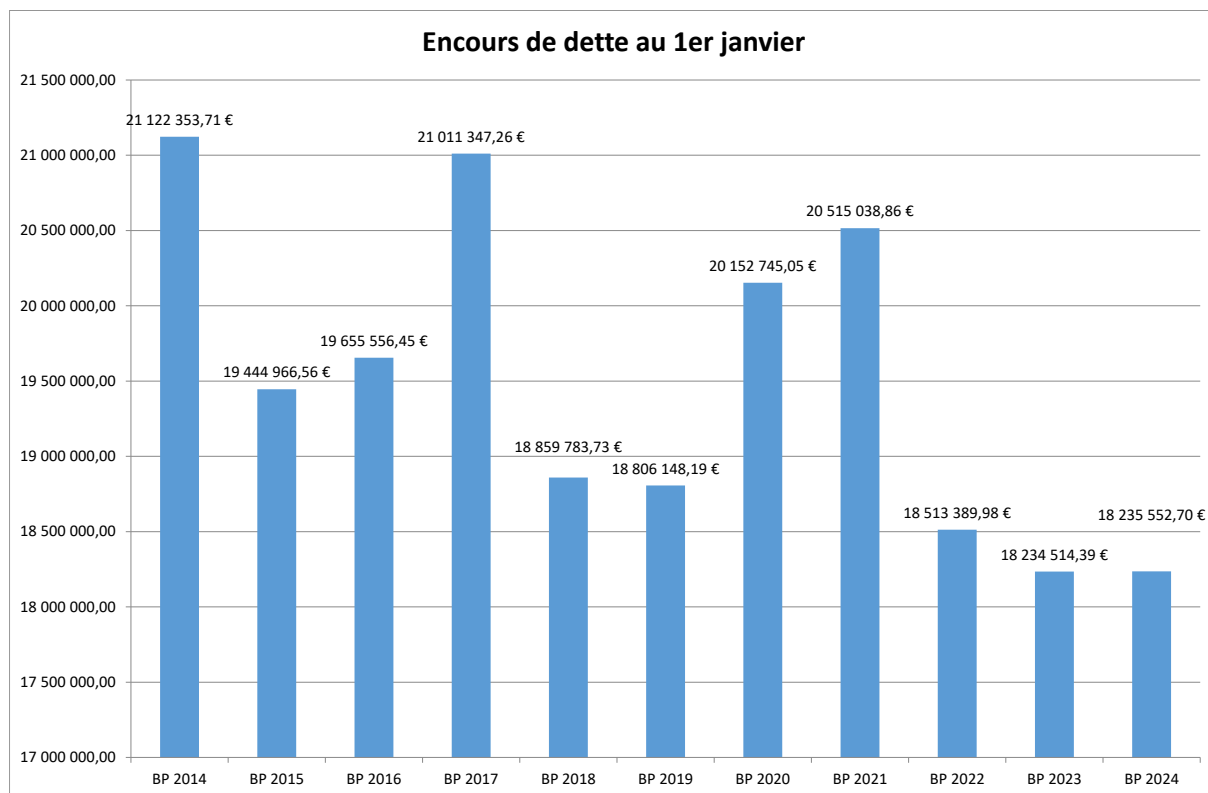
*CAOI : Centre Aquatique Olympique Intercommunal

F. Les principales nouvelles dépenses d'investissement pour 2024

- ⇒ La prévision d'acquisitions immobilières (4 600 000 €) ;
- ⇒ la poursuite des travaux dans les écoles (AP/CP, CP 2024 = 888 954,62 €) ;
- ⇒ la création d'une voie douce le long du stade Jean-Pierre-Le-Coadic (AP/CP, CP 2024 = 450 000 €) ;
- ⇒ la création d'une piste cyclable chemin des gaudins (80 000 €) ;
- ⇒ l'installation d'une climatisation au pôle médical Madeleine-Brès (360 000 €) ;
- ⇒ l'aménagement du terrain des côteaux (315 000 €) ;
- ⇒ la restructuration de la voirie du quartier des barbus (AP/CP, CP 2024 = 307 300 €) ;
- ⇒ la prévision de préemptions de fonds de commerces (435 000 €) ;
- ⇒ le réaménagement du chemin des hires (AP/CP, CP 2024 = 250 000 €) ;
- ⇒ de nombreux aménagements de voirie (1 101 441,90 €) ;
- ⇒ la finalisation de la restructuration du stade Le-Coadic (667 243,56 €) ;
- ⇒ les travaux de démolition pour la restructuration du gymnase Jean-Bouin (AP/CP, CP 2023 = 1 200 000 €) ;
- ⇒ la poursuite des aménagements relatifs à la pratique ludo-sportive urbaine (AP/CP, CP 2024 = 85 063,09 €) ;
- ⇒ la poursuite des travaux découlant de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (100 000 €) ;
- ⇒ le renouvellement et l'amélioration des équipements informatiques des services communaux (339 878,61 €) ;
- ⇒ l'acquisition de véhicules « propres » (543 933,42 €) ;

III. Informations relatives à la dette

Historique de l'encours de dette



Éléments de la dette pour 2024

L'encours de dette, au 1^{er} janvier 2024, est composé de 19 emprunts.

Encours et annuité	BP 2023	BP 2024	Variation
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	18 234 514,39 €	18 235 552,70 €	1 038,31 €
Annuités d'emprunts	2 338 069,32 €	2 305 073,88 €	-32 995,44 €
<i>dont remboursement en capital</i>	<i>1 848 961,69 €</i>	<i>1 815 295,99 €</i>	<i>-33 665,70 €</i>
<i>dont remboursement des intérêts</i>	<i>489 107,63 €</i>	<i>489 777,89 €</i>	<i>670,26 €</i>

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition
Taux fixe	11 238 238,72 €	61,63%
Taux variable	6 997 313,98 €	38,37%
Ensemble des risques	18 235 552,70 €	100,00%

Dette par prêteur

Prêteur	CRD*	% du CRD
Caisse d'épargne	7 972 831,65 €	43,72%
SFIL CAFFIL	3 502 813,98 €	19,21%
Société générale	2 640 532,83 €	14,48%
Crédit agricole	2 297 916,48 €	12,60%
ARKEA	1 794 500,00 €	9,84%
Caisse d'Allocations Familiales	26 957,76 €	0,15%
Ensemble des prêteurs	18 235 552,70 €	100,00%

CRD = Capital Restant Dû